

industrie locale en pleine expansion et qui embauchera des gens de cette région.

Le sénateur Fournier: Quelle est la différence entre un ingénieur tout court et un ingénieur professionnel?

M. McNamara: Celui-ci paie des droits et il a légalement le droit de porter le titre d'ingénieur. Il verse une cotisation et l'Association est l'organisme qui octroie le permis.

Le mot «ingénierie» revient au premier chef aux ingénieurs mécaniciens. Autrement dit, ils ont été les premiers à avoir ce titre et ils continuent de l'utiliser, très légalement, en tant qu'ingénieurs mécaniciens.

Le sénateur Fournier: Les ingénieurs mécaniciens de locomotives?

M. McNamara: Cela prête quelque peu à confusion. Nous avons utilisé le terme «ingénieurs agréés».

Le sénateur Quart: Monsieur McNamara, à la page 5 de votre mémoire, vous dites:

Il ne faudrait pas perdre de vue, dans la course aux industries les plus en vue, l'encouragement à donner aux entreprises individuelles.

Je remarque que vous traitez longuement de l'expansion des petites industries, mais ces industries «illusoires» semblent toujours s'appuyer sur un certain groupe. Les banques peuvent leur avancer un prêt et ainsi faire la mise en scène pour cette prétendue industrie; mais d'autre part, il y a de nombreuses personnes qui, comme vous le soutenez, ont l'initiative et les connaissances, mais qui ne possèdent pas les fonds nécessaires et qui se rangent dans une certaine catégorie à laquelle les banques craignent d'accorder un prêt pour une petite industrie qui serait très avantageuse pour la région.

Selon vous, le gouvernement pourrait-il établir une sorte de régime de prêts pour ces personnes, comme cela se fait aux États-Unis, ou pourrait-il leur servir de garantie morale auprès des banques? Je ne suis pas un homme d'affaires, mais cette idée me vient à l'esprit. Cela faciliterait certainement l'établissement de petites industries. Pensez-vous que ce serait possible?

M. McNamara: Encore ici, je puis seulement parler d'après mon expérience personnelle, mais il me semble que ce qui distingue vraiment une petite entreprise d'une grosse c'est que cette dernière peut se payer des services professionnels qui, explorant les diverses voies, sauront lui assurer l'assistance voulue.

Les banques accordent volontiers un prêt dès qu'une personne est assurée de recevoir

une aide financière du gouvernement fédéral ou provincial. En d'autres mots, cela fait partie intégrante de la propriété et c'est une proposition à court terme. Il y a quelque chose du genre qui existe présentement.

Le sénateur Hastings: La B.E.I.

Le sénateur Fournier: La Banque d'expansion industrielle.

Le président: Monsieur McNamara, mettons qu'un individu ayant les qualités requises quant à son instruction et à ses antécédents se présente au ministère de la Main-d'œuvre et dise: «Je désire apprendre le métier A», et que le conseiller en main-d'œuvre lui réponde: «Dans la région que vous habitez, il n'y a pas tellement de débouchés pour le métier A» à quoi le candidat répond: «C'est ce que je désire». Alors le ministère de la Main-d'œuvre n'a guère le choix. Notre homme reçoit son diplôme et comme il a très bien réussi on lui confère ses titres de compétence. Il décide alors ce qu'il fera. Connaissez-vous un moyen par lequel nous pourrions l'aider autrement qu'en lui désignant simplement les débouchés possibles et les occasions d'emploi? Et s'il refuse d'accepter l'une de ces occasions d'emploi, que pouvons-nous faire?

M. McNamara: Il s'agit d'une situation très complexe mais qui est probablement assez fréquente. Au fond, nous jugeons que l'on doit établir un régime qui assurera le plus de souplesse possible pour que l'individu puisse faire un choix personnel. Si les incitants donnent des résultats suffisamment simples et évidents, nous laisserons au particulier la liberté de choisir par lui-même la façon de tirer avantage de ces incitants.

Si l'on peut suffisamment faire comprendre au travailleur qu'il est tout à son avantage de changer de métier, alors il est clair qu'en fin de compte il acceptera. Nous jugeons qu'on s'efforcera de tirer avantage de l'incitant qui stimule l'initiative.

Le président: Voulez-vous dire qu'au moins certains ont appris un métier, peu importe qu'ils soient ou non capables de l'exercer immédiatement? Ils pourront l'exercer plus tard.

M. McNamara: Oui. Si d'une façon ou d'une autre on pouvait lui signaler les avantages que lui réserve tel métier avant qu'il arrête son choix; on pourrait peser sur les motifs qui le portent à choisir ce métier.

Le président: Monsieur McNamara, c'est pour cela qu'on a au ministère de la Main-d'œuvre des conseillers qui essaient de leur expliquer ce qui en est et de les orienter. Malgré cela, bon nombre de personnes vien-